

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 février 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (21 février 2022) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

**PRESENTS** : Mrs BERNARD D – COMPAN – DUTREUIL – TANCHAUD – PAUMET - CANONNE – BERNARD L – DRILLAUD - Mmes BERNARD Ch - GOMBAUD - GACHET – HERAUD - VIDAL.

**ABSENTS** : Mme GAUDIN (Pouvoir Mme Maryse GOMBAUD)

Monsieur Bernard COMPAN a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 25 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **TRAVAUX VOIRIE INVESTISSEMENT 2022**

En vue des différents travaux de voirie qui doivent avoir lieu sur la Commune, Monsieur le Maire donne lecture du devis VC N°23 – VC N°8 et VC N°10 de TP JOLY de Pont L'Abbé d'Arnoult. Après en avoir délibéré, le devis de TP JOLY de Pont L'Abbé d'un montant de 40 473.67 € a été approuvé par le Conseil Municipal.

### **PROJET EOLIEN – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet Eolien des Rouches (Balanzac-Sainte Gemme), la société WPD propose des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement, notamment :

- Des aménagements paysager (plantation de haies – panneaux et mobiliers),
- Enfouissement des réseaux aériens,
- Bornes de recharges électriques.

Après en avoir délibéré (Mme HERAUD, Mr TANCHAUD, Mr COMPAN, Mr DUTREUIL, Mr DRILLAUD, Mr BERNARD L ne prennent pas part au vote étant propriétaires terriens), le Conseil Municipal décide de porter son choix sur :

- L'enfouissement de réseaux aérien dans la traversée de Balanzac,
- La pose d'une borne de recharges électriques.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet éolien, la société WPD propose sa participation financière aux enfouissements de réseaux aériens. Monsieur le Maire propose l'enfouissement de la traversée de l'agglomération de la commune (route de l'Océan) ce qui représente environ 600 mètres.

Après en avoir délibéré (Mme HERAUD, Mr TANCHAUD, Mr COMPAN, Mr DUTREUIL, Mr DRILLAUD, Mr BERNARD L ne prennent pas part au vote étant propriétaires terriens), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'étude de ces travaux d'effacement des réseaux auprès du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime.

### **DEVIS DECO DE FÊTES**

Dans la continuité du renouvellement des décorations de Noël, Monsieur le Maire donne lecture du devis n°DE00805 du 15 février 2022 de DECOLUM. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve partiellement le devis Noël a été accepté partiellement, pour un montant de 244.92 €.

### **ATELIER COMMUNAL**

Suite aux différents vols commis sur certaines Communes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un coffre à clé pour sécuriser l'atelier communal.

### **DEVIS MATERIEL ATELIER**

Monsieur propose au Conseil Municipal l'achat d'une bétonnière et d'un pack batterie procure. Un devis a été proposé par l'entreprise BERTON de Rochefort pour un montant de 548.78 €. Le Conseil Municipal approuve ce devis.

### **ELAGAGE DES ARBRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Charente Maritime très haut débit demande l'élagage sur une parcelle et propose que la Société TECHNI VERT s'en charge. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de TECHNIVERT17 d'un montant de 648.96 € pour l'élagage d'arbres sur la commune pour la mise en place de ligne à très haut débit.

### **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors d'un Conseil Communautaire, il a été évoqué le système de défense extérieure contre l'incendie qui est proposé et qu'ils considèrent comme inadapté aux communes rurales.

Ce système qui prévoit l'installation de citernes-incendie disséminées dans la campagne porte grandement atteinte à l'environnement qui se trouve impacté par ces citernes aussi disgracieuses que fragiles car ayant une durée de vie limitée.

Ce système engendre des coûts énormes pour la collectivité et va à terme compromettre l'accès au soutien financier de l'Etat et du Département pour les autres projets communaux.

Par ailleurs, l'implantation de telles citernes oblige à des acquisitions foncières peu compatibles avec le maintien des terres agricoles dont les exploitants ne veulent pas se séparer.

En conséquence, les élus de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge ont demandé à ce que soient analysées d'autres solutions alternatives et notamment l'acquisition de matériel adapté pour les centres de secours qui coûterait moins cher et serait bien moins impactant pour l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide au vu des motifs évoqués de suivre et de soutenir la décision des élus de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge relative à l'installation des citernes-incendie.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CLUB DE JUDO DE PONT L'ABBE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier du Judo Club de Pont l'Abbé qui sollicite l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré (1 abstention), le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention aux Associations Sportives et par conséquent au Club de Judo de Pont l'Abbé.

### **REGLEMENTATION AUTORISATION ECOBUAGE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il autorise l'écobuage en période d'hivernage soit d'octobre à mars. Toute demande doit préalablement être effectuée en Mairie qui accorde les autorisations.

### **DEVIS ECLAIRAGE EGLISE**

Le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement prochain des réglettes vétustes du Clocher de l'Eglise.

Il donne lecture du devis proposé par le syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural qui participe financièrement à ce remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis du SDEER d'un montant de 451.37 €.

### **DEPLIANT PUBLICA SERVICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à jour prochaine du plan de la Commune. Contact va être pris avec Monsieur GUAY de Publica Service.

### **SITE INTERNET**

Pour la refonte du Site Internet Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une photo de chaque élu soit prise prochainement.

La séance a été clôturée à 22h50.

Le Maire,

Dominique BERNARD